Image not found or type unknown

Validité de recoirs gracieux

Par **couderd**, le **05/09/2015** à **11:42**

Ma fille s est suicidée chez moi avec mon fusil de chasse sans que l on sache le pourquoi
les gendarmes m ont pris toutes mes armes de chasse que je possède et m interdisent de prendre mon permis de chasse pendant un an
un recours gracieux à faire dans les deux mois est prévu ce que j ai fais mais le sous préfet m écrit que les services compétents qu il a consultés disent qu il n'est pas possible de me restituer mes armes dans l immédiat me privant ainsi de ma saison de chasse
que puy -je faire n ayant aucune responsabilité dans le suicide de ma fille pour avoir le droit de chasser l ouverture est le 27 septembre

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés